

regretterez votre précipitation. (Allons donc ! allons donc !)

A gauche. Très-bien ! très-bien !

M. THIERS. Eh bien ! quant à moi....

M. LE MARQUIS DE PIRÉ, *avec violence.* Vous êtes la trompette antipatriotique du désastre. (N'interrompez pas !) Allez à Coblenz ! (Plusieurs membres qui entourent M. de Piré le font rasseoir.)

M. THIERS. Offensez-moi.... Insultez-moi.... Je suis prêt à vous subir pour défendre le sang de mes concitoyens, que vous êtes prêts à verser si imprudemment !

M. LE GARDE DES SCEAUX. Non ! non !

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. Je ne parle pas de votre personne, je parle de vos principes.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Monsieur de Piré, les manifestations de vos collègues dispensent le président de vous inviter au silence.

M. THIERS. Je souffre, croyez-le, d'avoir à parler ainsi.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. C'est nous qui souffrons vous entendre ! (Exclamations diverses.)

M. THIERS. Dans ma conviction, je vous le répète en deux mots, car si je voulais vous le démontrer, vous ne m'écouteriez pas, vous choisissez mal l'occasion de la réparation que vous désirez, et que je désire comme vous.

M. GAMBETTA. Très-bien !

M. THIERS. Plein de ce sentiment, lorsque je vois que, cédant à vos passions, vous ne voulez pas prendre un instant de réflexion, que vous ne voulez pas demander la connaissance des dépêches sur lesquelles votre jugement pourrait s'appuyer, je dis, messieurs, permettez-moi cette expression, que vous ne remplissez pas dans toute leur étendue les devoirs qui vous sont imposés.

M. LE BARON JÉRÔME DAVID. Gardez vos leçons ; nous les récusons.

M. THIERS. Dites ce que vous voudrez, mais il est bien imprudent à vous de laisser soupçonner au pays que c'est une résolution de parti que vous prenez aujourd'hui. (Vives et nombreuses réclamations.)

Je suis prêt à voter au gouvernement tous les moyens nécessaires quand la guerre sera définitivement déclarée ; mais je désire connaître les dépêches sur lesquelles on fonde cette déclaration de guerre. La Chambre fera ce qu'elle voudra ; je m'attends à ce qu'elle va faire, mais je décline, quant à moi, la responsabilité d'une guerre aussi peu justifiée. (Vive approbation et applaudissements sur plusieurs bancs de la gauche.)

N. 2.

PROJET DE TRAITÉ SECRET RELATIF A LA BELGIQUE.

S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur des Français, jugeant utile de resserrer les liens d'amitié qui les unissent et de consolider les rapports de bon voisinage heureusement existant, entre les deux pays ; convaincus d'autre part que, pour at-

teindre ce résultat, propre d'ailleurs à assurer le maintien de la paix générale, il leur importe de s'entendre sur des questions qui intéressent leurs relations futures, ont résolu de conclure un traité à cet effet, et nommé en conséquence pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M., etc.

S. M., etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. I^{er}. — S. M. l'empereur des Français admet et reconnaît les acquisitions que la Prusse a faites à la suite de la dernière guerre qu'elle a soutenue contre l'Autriche et contre ses alliés.

Art. II. — S. M. le roi de Prusse promet de faciliter à la France l'acquisition du Luxembourg ; à cet effet, ladite Majesté entrera en négociations avec S. M. le roi des Pays-Bas pour le déterminer à faire à l'empereur des Français la cession de ses droits souverains sur ce duché, moyennant telle compensation qui sera jugée suffisante, ou autrement. De son côté, l'empereur des Français s'engage à assumer les charges pécuniaires que cette transaction peut comporter.

Art. III. — S. M. l'empereur des Français ne s'opposera pas à une union fédérale de la Confédération du Nord avec les États du Midi de l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche, laquelle union pourra être basée sur un Parlement commun, tout en respectant, dans une juste mesure, la souveraineté desdits États.

Art. IV. — De son côté, S. M. le roi de Prusse, au cas où S. M. l'empereur des Français serait amené, par les circonstances, à faire entrer ses troupes en Belgique ou à la conquérir, accordera le secours de ses armes à la France, et il la soutiendra avec toutes ses forces de terre et de mer, envers et contre toute puissance qui, dans cette éventualité, lui déclarerait la guerre.

Art. V. — Pour assurer l'entière exécution des dispositions qui précèdent, S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur des Français contractent, par le présent traité, une alliance offensive et défensive qu'ils s'engagent solennellement à maintenir. Leurs Majestés s'obligent, en outre et notamment, à l'observer dans tous les cas où leurs États respectifs, dont elles se garantissent mutuellement l'intégrité, seraient menacés d'une agression, se tenant pour liées, en pareilles conjonctures, de prendre sans retard, et de ne décliner, sous aucun prétexte, les arrangements militaires qui seraient commandés par leur intérêt commun, conformément aux clauses et prévisions ci-dessus énoncées.

N° 3.

M. BENEDETTI ET LE ROI DE PRUSSE.

Le document suivant, rédigé avec l'approbation immédiate du roi de Prusse, est extrait du *Moniteur prussien*, en date du 17 juillet 1870.

Le comte Benedetti demanda, le 9 de ce mois, à Ems, une audience au roi, qui lui fut immédiatement accordée. Dans cette audience, il demanda que le roi donnât l'ordre au prince de Hohenzollern de reprendre son acceptation de la couronne d'Espagne.

Le roi répondit que, dans cette affaire, on ne s'était adressé à lui que comme chef de famille et non comme roi de Prusse, que, par conséquent, n'ayant pas donné l'ordre d'accepter la couronne d'Espagne, il ne pouvait non plus donner l'ordre de la refuser.

Le 11, l'ambassadeur de France sollicita et obtint une seconde audience, dans laquelle il chercha à exercer une pression sur le roi, pour que celui-ci insistât auprès du prince, pour le faire renoncer à la couronne.

Le roi répliqua que le prince était parfaitement libre en ses décisions, que, d'ailleurs, il ignorait même où le prince, qui désirait faire un voyage dans les Alpes, se trouvait en ce moment.

Le 13, au matin, à la promenade des Eaux, le roi remit à l'ambassadeur un supplément extraordinaire de la *Gazette de Cologne*, qu'on venait de lui présenter, contenant un télégramme privé de Sigmaringen au sujet de la renonciation du prince. Le roi fit observer à l'ambassadeur que lui-même n'avait pas encore reçu la lettre de Sigmaringen, mais qu'il pouvait bien en recevoir aujourd'hui.

Le comte Benedetti répondit qu'il avait reçu la nouvelle de la renonciation, dès hier soir, de Paris. Le roi considérait ainsi l'affaire comme terminée. L'ambassadeur demanda au roi, d'une manière tout à fait inattendue, de donner l'assurance posi-

tive qu'il n'accorderait jamais plus son consentement si la candidature devait revivre.

Le roi refusa formellement de se rendre à cette demande et persista dans sa réponse, lorsque le comte Benedetti revint à la charge d'une manière de plus en plus pressante. Néanmoins, après quelques heures, le comte Benedetti demanda une troisième audience. Lorsqu'on lui demanda quel objet il voulait traiter, il fit répondre qu'il désirait traiter de nouveau l'objet de la conversation du matin. Le roi refusa une nouvelle audience, n'ayant pas d'autre réponse à faire que celle qu'il avait donnée, ajoutant que d'ailleurs toutes les négociations passeraient désormais par les mains des ministres. Le roi accéda au désir du comte Benedetti de lui faire ses adieux à son départ, en le saluant dans la gare, le 14, en se rendant à Coblenz.

Dans la journée du 13, après l'entretien du matin à la promenade, le roi fit dire à M. Benedetti qu'il avait reçu de Sigmaringen une lettre personnelle lui confirmant la renonciation du prince de Hohenzollern. Dans la soirée du même jour, après avoir refusé à notre ambassadeur une audience, il lui envoya son aide de camp, qui rend compte en ces termes de sa mission :

« Le roi fit répondre par moi au comte Benedetti après dîner, vers cinq heures et demie, qu'il devait décidément décliner d'entrer dans de nouvelles discussions au sujet d'assurances qui le lieraient pour l'avenir ; que ce qu'il avait dit le matin était son dernier mot et qu'il ne pouvait que s'y référer. — Signé : A. Radziwill. »

(Extraits du *Moniteur prussien* du 17 juillet.)

CHAPITRE IX

Etat des esprits au moment de la déclaration de guerre. — *L'Internationale* et les ouvriers allemands. — Procès de Blois dit *du Complot*. — Départ de l'armée. — Départ et proclamations de Napoléon. — Désordre dans l'administration militaire. — La France grisée. — Un crime politique. — Généraux des deux armées. — Affaire de Sarrebrück. — Combat de Wissembourg. — Bataille de Frœschwiller (Reischoffen). — Bataille de Forbach. — Le soir du 6 août 1870. — Documents complémentaires.

La déclaration de guerre faite à la Prusse, l'agression maladroite du gouvernement impérial, la politique immorale du ministère français n'avaient point, il faut le reconnaître à l'honneur des rares bons esprits qui gardèrent leur sang-froid, passé sans qu'il s'élevât des protestations pour ainsi dire du fond de la conscience humaine. Quelque funeste action qu'ait eue l'empire pour la dignité et l'honnêteté, il restait cependant encore des individualités fermes qui ne consentaient pas volontiers à suivre les Bonapartes dans leur suprême aventure, et qui protestaient au nom de la France. De ce nombre fut un écrivain d'un style remarquable qui, non sans témérité, s'éleva contre cette guerre rapide dans un écrit qui eût mérité d'être lu par tous. C'était M. Agénor de Gasparin, mort au lendemain du traité de paix qu'il avait essayé d'éviter par deux fois à son pays : avant la guerre et pendant la guerre.

D'autres, d'éminents penseurs, se réunissent à Bâle pour opposer à cette déclaration de guerre le double cri de la paix et de l'humanité outragées. C'étaient les membres de la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, et parmi eux la France comptait M. Edgar Quinet, M. Jules Barni, d'autres de ses plus patriotes enfants. On répondit en France aux gémissements alors impuissants de ces philosophes pacifiques, en les appelant *Prussiens*. C'était alors, pour une certaine presse, l'injure à la mode, et il fallait bien peu de chose, — rester fidèle à son idéal de fraternité, de travail et de paix, — pour le mériter (1).

La France, et Paris en particulier, étaient pris d'une fièvre spéciale et les mots mêmes changeaient de sens. Des ouvriers furent maltraités, sur le boulevard des Italiens, pour y avoir passé en criant : *Vive la paix ! Vive le travail !* Les tribunaux mêmes s'en mêlèrent, et des citoyens furent condamnés à

(1) Quatre fois, depuis le Congrès de Bâle, le Comité de la Ligue de la paix éleva sa voix, qui se perdit, de juillet à janvier, dans le fracas des armes.

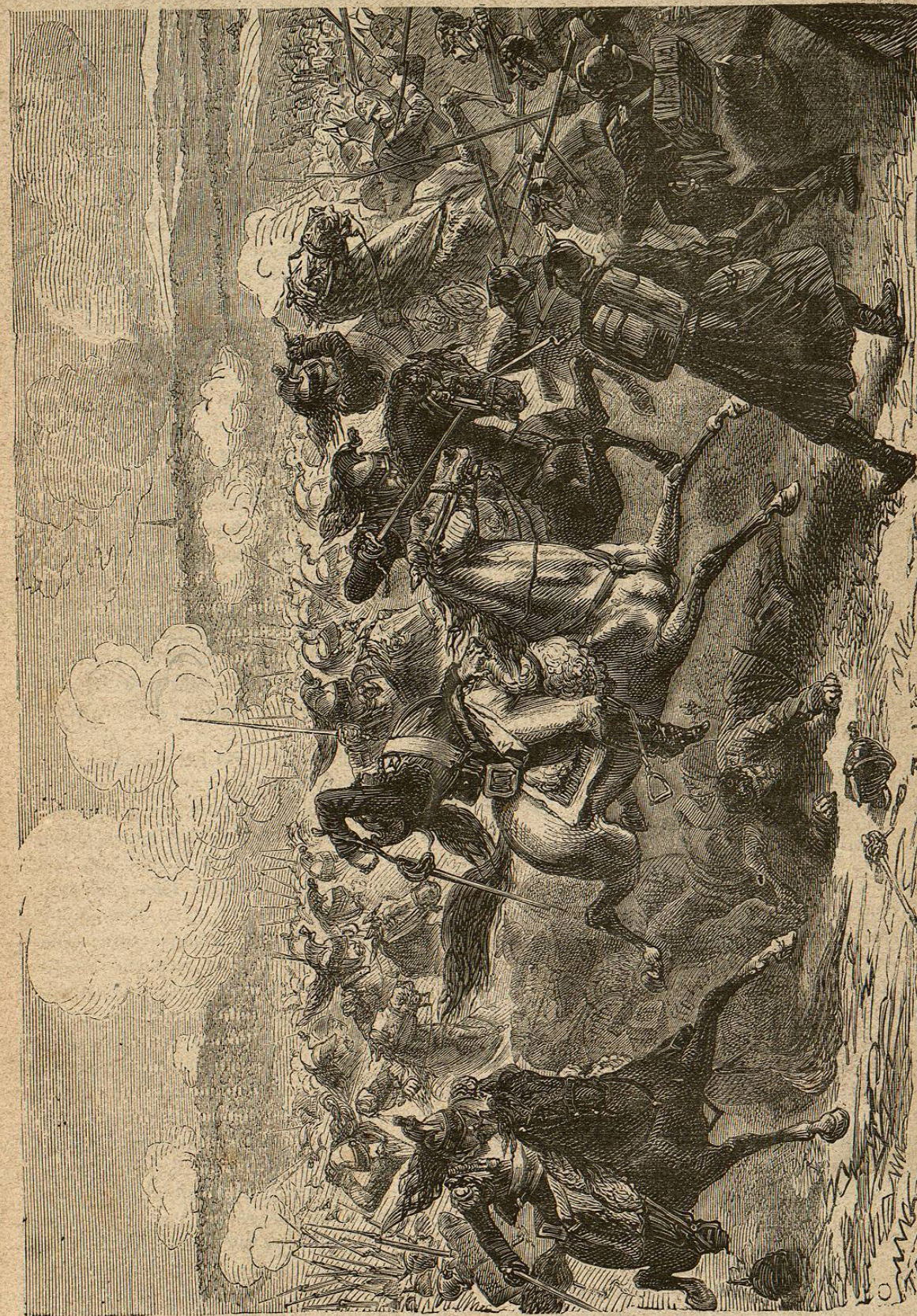
de la prison pour avoir proféré publiquement ce cri *séditieux* : *Vive la paix !* Au milieu du belliqueux concert des bonapartistes et du troupeau des gens toujours prêts à emboîter le pas au général en marche, cette société dont nous aurons tant de fois l'occasion de parler, *L'Internationale*, adressa aux « travailleurs d'Allemagne » un manifeste, un appel, une protestation à laquelle les ouvriers allemands répondirent par la déclaration suivante. Aveugles alors ceux qui ne voyaient pas, dans les événements qui allaient s'accomplir, la qualité de la guerre. Guerre nationale et guerre sociale.

La réponse des Allemands était ainsi faite, d'un ton vibrant qui ne répondait pas à la vieille haine conçue contre nous par la Prusse féodale :

« TRAVAILLEURS DE FRANCE !

« Nous aussi nous voulons la paix, le travail et la liberté ! C'est pourquoi nous nous associons de tout notre cœur à votre protestation, inspirée d'un ardent enthousiasme contre tous les obstacles mis à notre développement pacifique et principalement par la guerre sauvage. Animés de sentiments fraternels, nous unissons nos mains aux vôtres, et nous vous affirmons, comme des hommes d'honneur qui ne savent pas mentir, qu'il ne se trouve pas dans nos cœurs la moindre haine nationale, que nous subissons la force et n'entrons que contraints et forcés dans les bandes guerrières qui vont répandre la misère et la ruine dans les champs paisibles de nos pays.

« Nous aussi, nous sommes hommes de combat. Mais nous voulons combattre en travaillant pacifiquement de toutes nos forces pour le bien des nôtres, pour le bien de l'humanité ; nous voulons combattre pour la liberté, l'égalité et la fraternité ; combattre contre le despotisme des tyrans qui oppriment la sainte liberté, contre le mensonge et la perfidie de quelque part qu'ils viennent. Solennellement, nous vous promettons que ni le bruit des tambours, ni le tonnerre des canons, ni victoire, ni



Charge du 8^e et du 9^e cuirassiers, à la bataille de Reischoffen.

défaite, ne nous détourneront de notre travail pour l'union des prolétaires de tous les pays ! Nous aussi, nous ne connaissons plus de frontières, parce que nous savons que, des deux côtés du Rhin, que, dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique, vivent nos frères, avec lesquels nous sommes prêts à aller à la mort pour le but de nos efforts : « la République sociale. » Vivent la paix, le travail, la liberté !

« GUSTAVE KWASNIEWKI,
« Au nom des membres de l'Association internationale des travailleurs, à Berlin. »

L'empire avait cependant tout fait pour galvaniser le sentiment belliqueux dans les esprits les plus rebelles à l'idée de guerre. Après avoir, durant tant d'années, emprisonné, en quelque sorte, la *Marseillaise* comme factieuse, il faisait tomber subitement les barreaux et laissait l'air libre à ces chants des batailles républicaines. « Vous pouvez autoriser la chanson, télégraphiait de Saint-Cloud, le 15 juillet, le secrétaire particulier de l'empereur au ministre des beaux-arts, à Paris. L'empereur me charge de vous le dire. Il sera sans doute bon que vous préveniez avant le préfet de police (1). » — Deux jours après, télégramme du ministre de l'intérieur aux préfets : « Vous pouvez laisser chanter la *Marseillaise* dans les cafés-concerts. » Ainsi, l'empire entendait bénéficier de la fièvre de Rouget de l'Isle et osait prendre la succession des volontaires d'autrefois. Ce n'était pas seulement la *Marseillaise* qu'on autorisait, le *Rhin allemand*, de Musset, cette preste, cavalière et gauoise réponse à la lourde menace de Becker, courait sur toutes les lèvres, et la nation grisée, poussée hors des gonds, répétait à la veille du jour où elle allait le perdre :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand !

Avant d'aborder le récit de la campagne de 1870, il convient peut-être de dire quelques mots du seul événement qui se rattachât à la politique intérieure, événement dont l'écho fut peu sensible au milieu des roulements des canons dirigés vers la Moselle et le Rhin.

L'attention publique, tout entière à la guerre, et qui se tournait, pour ainsi dire, du regard vers la frontière, laissa passer avec indifférence le procès dit du Complot dont les débats qui s'ouvraient le 18 juillet devant la Haute-Cour de justice, convoquée à Blois, eussent en tout autre temps passionné le pays. A l'heure présente, c'est en Alsace qu'était le drame.

Ce procès, annoncé d'abord à grand fracas, eut ce caractère singulier de ne présenter aucun incident digne de remarque : juges et accusés semblaient embarrassés de leur rôle. L'accusation était

(1) Papiers trouvés à Saint-Cloud et publiés à Berlin.

molle, indécise, la défense fut sans caractère. Quelques-uns des prévenus gardèrent une attitude digne, mais celle du plus grand nombre fut ou cynique ou servile. Ce qui apparut de plus clair dans ces débats, il faut bien l'avouer, ce ne fut point l'esprit de sacrifice et d'héroïsme qui faisait agir les Barbès et les Martin Bernard, mais bien plutôt l'habileté des conspirateurs combattant non pas en pleine lumière, mais dans l'ombre du complot. Des physionomies d'espions apparaissaient çà et là parmi les accusés, un Guérin, un Verdier, un Beury, dont les révélations n'étaient que les dépositions de délateurs.

Au milieu de la fièvre causée par la déclaration de guerre, les débats s'ouvrirent à Blois le 18 juillet sous la présidence de M. Zangiacomi. M. Grandperret était procureur général. L'acte d'accusation concluait à l'existence d'un complot ayant pour but un attentat contre la sûreté de l'État et un attentat contre la vie de l'empereur.

Voici les noms des accusés :

Beury, Guérin, Gromier, Bailly, Bertrand, Louis Villeneuve, Henri Villeneuve, Sappia, Prost, Benel, Verdier, Ballot, Petieau, Cournet, Dupont, Mégy, Jarrige, Mabile, Razoua, Ochs, Garreau, Ramet, Pasquelin, Meusnié, Tony Moilin, Derin dit Drain, Jolly, Fontaine père, Berger, Greffier, Grenier, Dereure, Chassaing, Clays, Blaizot, Godinot, Penigot, Pellerin, Notrel, Lyon, Lerenard, Vitet, Boudet, Ruisseau, Arguillère, Bodin, Letouze, Launay, Laygue, Comier, Cellier, Biré, Boyal, Ferré.

MM. Emmanuel Arago, Floquet, Gatineau, figuraient parmi les défenseurs.

Ainsi qu'on le voit au nombre et à la signification de ces noms, la justice impériale, peu soucieuse de sa dignité, amenait devant le haut jury des hommes coupables à des titres bien différents. Mégy était accusé d'assassinat sur la personne de l'agent Mourot ; d'autres, de complot ayant pour but d'assassiner le chef de l'État, quelques-uns, de complot ayant pour but de renverser la forme de gouvernement, d'autres enfin, comme les frères Villeneuve, Cournet et Razoua contre lesquels l'instruction ne relevait aucun fait ne semblaient poursuivis que pour délit d'opinion. Le plus grand nombre avait été pris aux barricades du faubourg du Temple et de la rue Saint-Maur.

Le principal dénonciateur était Verdier qui s'était présenté le 28 janvier à la préfecture de police en demandant à faire des révélations.

Les débats furent assez tumultueux. L'ardeur de quelques avocats, ceux que le président Zangiacomi appelait : *les jeunes défenseurs*, soulevait des incidents fréquents. La présence de Guérin, de Verdier et de Beury, excitait la colère des autres accusés.

Pendant l'interrogatoire de Fontaine, il fut question du banquet du 21 janvier (1), à Saint-Mandé, dans lequel Gromier avait lu le toast de Félix Pyat : *A une petite balle.*

A une question de M. Zangiacomi, Fontaine répondit :

— C'est une grande date pour les républicains.

Et comme le président s'étonnait de cette phrase :

— Monsieur le président, cette date du 21 janvier 1793 doit vous rappeler, à vous comme à moi, des souvenirs de famille : votre père a voté avec mon grand-père la mort de Louis XVI.

— Jamais ! répond le président.

Zangiacomi n'avait en effet voté que la détention (2).

Il fut question dans ce procès et pour la première fois de deux terribles agents destructeurs qui devaient quelques mois plus tard accumuler tant de ruines : la nitro-glycérine et le pétrole. La nitro-glycérine était destinée aux bombes dont on avait saisi plusieurs modèles, et Tony Moilin était accusé d'avoir dit : « On pourra jeter du pétrole par les fenêtres sur les soldats. »

Ferré, un des futurs membres de la Commune, donna lieu à un accident violent. Après une observation adressée par le président à l'un des défenseurs, il demanda la parole :

— Monsieur le président, je vous demanderai de donner l'ordre aux gendarmes de me reconduire dans ma prison.

LE PRÉSIDENT. Asseyez-vous. Taisez-vous. — Vous n'avez pas la parole.

FERRÉ. Vous avez la force, c'est bien, usez-en ; quand nous l'aurons, gare à vous.... Je suis républicain....

Il prononça d'autres paroles qui se perdirent dans le bruit, puis le calme s'étant peu à peu rétabli, il déclara que le spectacle de ces débats était écœurant, et qu'il refusait d'y revenir. Et comme le président répondait qu'on l'y contraindrait :

— On m'apportera, alors, répond Ferré, — voulant imiter certains accusés du 15 mai 1848.

Avant la clôture des débats, M^e Gatineau, au lieu et place de M^e Emmanuel Arago, rappelé à son poste de député, et au nom de tous les défenseurs exposa à MM. les jurés qu'en présence des événements qui se déroulaient à la frontière, il espérait qu'ils voudraient être cléments, et ne voir dans

(1) Anniversaire de la mort du roi Louis XVI.

(2) Voici le vote de Zangiacomi, député de la Meurthe à la Convention : — Je n'aurais jamais accepté une accumulation de pouvoirs telle que celle qu'on suppose nous avoir été donnée par nos commettants. Rappelez-vous de (sic) ce mot échappé à Charles 1^{er} : *Rien n'est plus abject qu'un roi détroné.* La honteuse existence de Louis aura au moins cet avantage de déjouer les complots ambitieux, et de servir d'épouvantail à tous ses pareils. Je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix.

les accusés que des patriotes prêts à aller se faire tuer pour la France.

Une voix, celle de Guérin, cria : « Vive la France ! »

Voici quel fut le résultat du verdict :

MÉGY, vingt ans de travaux forcés.

BEURY, vingt ans de détention.

FONTAINE, quinze ans de détention.

DUPONT, quinze ans de détention.

SAPPIA, quinze ans de détention.

GUÉRIN, quinze ans de détention.

GREFFIER, quinze ans de détention.

GRENIER, quinze ans de détention.

TONY MOILIN, cinq ans de prison.

PETIEAU, cinq ans de prison.

GODINOT, cinq ans de prison.

PELLERIN, cinq ans de prison.

GROMIER, cinq ans de prison.

BALLOT, cinq ans de prison.

LATOUBE, cinq ans de détention.

LERENARD, cinq ans de détention.

DEREURE, trois ans de prison.

VERDIER, acquitté comme révélateur, est soumis à dix ans de surveillance de la haute police.

Les autres accusés furent acquittés. Au cours des débats, l'accusation avait été abandonnée contre M. Razoua et M. Mabile. Le procureur général reconnaissait qu'il n'y avait aucune charge contre ces prévenus, et pourtant ils étaient restés quatre mois sous les verrous.

Cependant, l'armée française était en marche, ou plutôt elle était arrivée déjà à la frontière. Elle était partie sans enthousiasme belliqueux, on peut le dire aujourd'hui.

« Rarement, a écrit à propos de la guerre d'Italie M. Jules Zeller (1), des troupes partirent aussi gaies et aussi allègres pour une expédition. Le but généreux de la guerre ouvrait leurs cœurs aux grands et aux bons sentiments. Un rapport sur les caisses d'épargne constata plus tard que maint soldat avait le matin du départ réglé ses comptes avec la caisse d'épargne, et disposé de ses économies en faveur de sa famille. Après une bonne action, le soldat français partait joyeux, avec l'espérance. » En 1870, le spectacle ne fut pas le même. Sans doute, il y eut la même effusion de sentiments, et nous les avons vus, ces soldats, envoyer leurs montres, leurs économies, leurs anneaux à leurs familles ou à leurs fiancées. Mais ils semblaient, dans ce retour vers les êtres chers et le foyer quitté, accomplir une sorte de devoir triste. L'armée partait décidée à faire son devoir, mais sans cette allégresse de 1859, sans cette certitude de la victoire qui guidait les futurs combattants de

(1) *Année historique.* Première année (1859), page 76.